



AUTAN* LE DIRE, journal de la CGT DIRCOFI SUD-PYRENEES

* Le vent d'autan est un vent soufflant dans le sud/sud-ouest de la France On dit de lui qu'il peut rendre fou...

EDITO

2 130 SUPPRESSIONS D EMPLOIS A
LA DGFIP EN 2019

151 EMPLOIS FINANCES PUBLIQUES
DETRUITS EN OCCITANIE EN 2019 ce
qui représente pour des directions
comme les Hautes-Pyrénées, le Gers ou
l'Aveyron presque 3 % des effectifs
restant ! Quand va s'arrêter la saignée ?

A la DIRCOFI ce sont deux emplois qui
disparaissent un cadre A et un cadre C.

Les agents des Finances publiques
n'ont pas à être des boucs émissaires !

Ils dénoncent l'injustice fiscale et sont
particulièrement attachés au Service
public Exigeons de véritables mesures
contre la vie chère, pour l'augmentation
des salaires et des retraites, pour une
fiscalité juste capable de financer et
développer les services publics, contre
toute forme de discrimination, de
sexisme et de racisme.

DES EMPLOIS DES SERVICES
PUBLICS DE QUALITE ET DE
PROXIMITE DU POUVOIR D'ACHAT
Voilà ce dont nous avons besoin !

DECEMBRE 2018

ACTU DE LA DIRCOFI SUD- PYRENEES

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018
MERCİ AUX COLLEGUES QUI FONT
CONFIANCE A LA CGT POUR LES
REPRESENTER AUPRES DU DIRECTEUR

Deux élus deux suppléants en Comité
technique local

Un élu un suppléant en Commission
Administrative locale CAP A ;

La CGT choisie au niveau ministériel et
DGFIP par un agent sur quatre. 2ème
organisation syndicale représentative.

Selon le dernier rapport de l'OCDE, la
France, avec un taux de prélèvements
atteignant 46,2% du Produit Intérieur Brut en
2017 serait championne du monde de la
pression fiscale. **LA FRANCE CHAMPIONNE DU
MONDE DE LA PRESSION FISCALE ? FAUX !**

Il est faux de présenter ces données comme reflétant la
fiscalité française. En effet, ces chiffres intègrent les
cotisations sociales, qui ne sont ni des impôts ni des taxes
mais un élément du salaire. De plus, d'un point de vue
pratique, ces cotisations financent la sécurité sociale, or,
dans les pays où la sécurité sociale n'existe pas, les soins
médicaux ne sont pas gratuits !

PAS : UNE RÉFORME QUI SE FAIT SUR LE DOS DES AGENTS !

LES AGENTS DES PLATEFORMES EN PREMIÈRE LIGNE DÈS LE 2 JANVIER

La mise en place du prélèvement à la source (PAS) le 2 janvier prochain doit être une réussite, le Directeur Général s'y est engagé personnellement auprès du Ministre DARMANIN.

Sous pression, il prend donc des décisions tous azimuts, au mépris des droits et garanties des agents et de leurs conditions de travail.

Haro sur les congés

Le Directeur Général a tenté de s'engager dans une campagne de restriction de congés pour tous les services concernés par le PAS, y compris durant les congés scolaires de fin d'année. Le 30 novembre, lors d'une nouvelle audience demandée par les organisations syndicales, le DG s'est voulu plus rassurant et a affirmé que les congés posés ne seraient pas refusés ! ? Les collègues sont pourtant convoqués par leurs chefs de service pour reporter leurs congés !

Une formation professionnelle largement insuffisante

Depuis l'organisation des premières sessions de formation professionnelle sur le PAS, les collègues et la CGT ne cessent de dénoncer une formation au rabais, insuffisante tant sur la durée que sur le fond.

Continuité des restructurations et régimes indemnitaires harmonisés vers le bas :

Selon les annonces de la DG, les plateformes, Centres de Contact, Centres Impôts Services et Centres Prélèvement Services, actuellement au nombre de 23 passeraient toutes sous format CDC dès 2021 et certains petits CPS relais craignent une fermeture. Le régime indemnitaire comme les conditions de travail des CDC sont les plus défavorables par rapport aux autres plateformes.

La CGT Finances publiques revendique depuis trois ans l'alignement au régime le plus favorable.



Calendrier des PAYES et PENSIONS 2019

MOIS	PAYE	PENSION
JANVIER	dimanche 28 janvier	jeudi 31 janvier
FÉVRIER	mardi 26 février	jeudi 28 février
MARS	mercredi 27 mars	vendredi 29 mars
AVRIL	vendredi 26 avril	mardi 30 avril
MAI	mardi 28 mai	vendredi 31 mai
JUIN	mercredi 26 juin	vendredi 28 juin
JUILLET	lundi 29 juillet	mercredi 31 juillet
AOÛT	jeudi 29 août	vendredi 30 août
SEPTEMBRE	jeudi 26 septembre	lundi 30 septembre
OCTOBRE	mardi 29 octobre	jeudi 31 octobre
NOVEMBRE	mercredi 27 novembre	vendredi 29 novembre
DÉCEMBRE	vendredi 20 décembre	mardi 24 décembre

Revalorisation du rachat des jours CET

L'arrêté du 28 novembre 2018 publié au journal officiel du 1er décembre vient apporter deux modifications quant au rachat des jours de CET applicable à partir de 2019 :

- abaissement du seuil ouvrant droit à rachat de jours en passant de 20 à 15 jours. Il sera donc possible de procéder à des rachats à partir du 16e et non du 21e jour ;
- Augmentation du montant brut de rachat :
 - * 135 € au lieu de 125 € pour les cadres A ;
 - * 90 € au lieu de 80 € pour les cadres B ;
 - * 75 € au lieu de 65 € pour les cadres C.

Dernière minute : Les heures sup' des fonctionnaires défiscalisées et désocialisées à partir de janvier

TOUTES LES INFOS CGT SUR LE SITE

<http://www.dgfip.cgt.fr/dircofisudpy>

